



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de la Rochelle

Demande n° S3LP120002251

Dénomination nationale : Activités juridiques

Spécialité : Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des professionnels possédant une double compétence en gestion comptable et en droit. Ils sont capables d'accomplir des formalités administratives et fiscales, et de mettre en place des outils d'analyse et des indicateurs pour le contrôle de gestion. Les métiers visés sont : comptable, assistant de cabinet juridique, assistant management.

Cette formation, ouverte en 2004, associe les capacités et les complémentarités pédagogiques de la Faculté de droit, sciences politiques et de gestion, porteur de la licence professionnelle et du lycée J. Dautet. Elle s'inscrit dans l'offre de formation en droit de l'Université de la Rochelle aux côtés d'une licence généraliste et de différentes mentions de masters. Le dossier ne positionne pas la spécialité dans le contexte régional et national.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits		24
Taux de réussite		89 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2		14 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)		87 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels		36 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes (promos 2007 et 2008)	63 % - 70 %
	enquêtes nationales (promotion 2006)	70 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité répond à une demande réelle des entrepreneurs de PME de tous secteurs qui recherchent des personnes compétentes en matière de management comptable et juridique, et à des besoins de cabinets de conseils aux entreprises, tels que les cabinets d'experts comptables. Le dossier d'évaluation de la formation reste léger et présente certaines lacunes (positionnement de la spécialité, candidatures avant 2009, tableaux sur l'insertion, évaluation du stage...) ; ce qui ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur le pilotage et les performances de la spécialité.

L'attractivité semble satisfaisante, avec un taux de pression (donné uniquement sur 2009) approchant les 4 % ; elle permet d'accueillir des étudiants de diverses origines de formation avec une part tout de même importante de BTS. La licence professionnelle a mis en place des modules différenciés pour faire face à cette diversité de parcours, en particulier entre les juristes et non-juristes.



Elle est ouverte en formation initiale mais inscrit régulièrement quelques candidats en validation des acquis de l'expérience ou en formation continue. Les effectifs sont cependant en baisse depuis 2006, sans qu'aucune explication ne soit fournie dans le dossier. Le taux de réussite est très satisfaisant, de 100 % si l'on ne considère que le public en formation initiale.

L'enquête nationale tout comme le suivi interne des diplômés, conduisent à un taux d'insertion professionnelle modeste, ne dépassant pas 70 %. Les postes occupés sont en relation avec le contenu de la formation et la durée de recherche d'emploi dépasse six mois pour 30 % d'entre eux. Il est regrettable qu'aucune donnée ne soit fournie pour les promotions 2007 et 2008. Les poursuites d'études ainsi que les diplômés en recherche d'emploi peuvent être, suivant l'année, dans des proportions critiques.

Le conseil régional de l'ordre des experts comptables de la région Poitou-Charentes a soutenu activement cette spécialité. La contribution des professionnels semble actuellement se limiter à leur participation dans les enseignements à hauteur de 36 % du volume horaire global et à l'accueil de stagiaires. Il n'est pas fait mention de convention de partenariat et la synergie universitaire-professionnelle est peu dynamique. Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place pour discuter des évolutions de la spécialité en accord avec les besoins du terrain.

L'auto-évaluation a été réalisée de façon pertinente au niveau des équipes pédagogiques et de la commission des formations, sous mandat du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Les points faibles ont bien été identifiés.

- Points forts :
 - Une bonne attractivité.
 - Un fort taux de réussite pour les étudiants en formation initiale.
 - La mise en place de modules différenciés.

- Points faibles :
 - Le conseil de perfectionnement n'existe pas.
 - Des difficultés dans l'insertion professionnelle.
 - Un positionnement insuffisant dans le contexte régional.
 - Un dossier parfois incomplet.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est impératif de mettre en place un suivi régulier, systématique et rigoureux des diplômés permettant d'analyser l'employabilité (type de poste, durée de recherche...). Les résultats obtenus constitueront un excellent outil de pilotage et permettront au conseil de perfectionnement, qu'il est urgent de constituer, d'envisager les modifications à apporter à la spécialité pour accroître l'insertion professionnelle.

L'ouverture à l'alternance peut être un excellent moyen de professionnaliser davantage la spécialité et de réduire les poursuites d'études, mais cette étape doit s'accompagner d'une plus grande implication des professionnels et des branches professionnelles au travers de conventions de partenariats.

Il est important de repositionner cette spécialité dans son contexte universitaire mais aussi régional, voire national, pour évaluer sa pertinence et analyser les raisons des modestes performances de l'insertion.